

## REGLEMENT des ANNONCES de la ROB

- La publication d'une annonce sur le site de la ROB est réservée exclusivement aux éleveurs adhérents à l'un des 14 clubs affiliés à la Région Ornithologique de Bretagne, à jour de leur cotisation, c'est à dire pour la période N-1 et ou N. Les annonces seront toutefois visibles par tous les internautes sur le site de la ROB.
- L'éleveur ouvrira un compte sur le site de la ROB et son inscription devra être validée par un administrateur. Cette validation sera conditionnée par l'acceptation du présent règlement, au moment de la création du compte.
- L'éleveur peut publier soit des annonces de cessions, soit des annonces de recherches d'oiseaux.
- Seuls les oiseaux dont la détention et la cession sont autorisées par la réglementation en vigueur pourront faire l'objet d'une annonce de cession ou de recherche.
- Les oiseaux devront être bagués réglementairement comportant le N° de souche de l'éleveur.  
Les oiseaux d'espèces non domestiques devront être enregistrés à l'IFAP et le N° d'identification sera exigé.
- Les annonces de cessions pourront être publiées pour un oiseau spécifique ou pour un groupe d'oiseaux.
- Chaque annonce de cession et de recherche devra être validée par un administrateur avant sa publication.
- Pour avoir des renseignements complémentaires et notamment, pour connaître le prix d'une cession, le cessionnaire prend contact directement avec le cédant en utilisant l'adresse mail ou le N° de téléphone indiqué dans l'annonce. La ROB n'interviendra pas dans les contacts entre cédants et cessionnaires.
- Les annonces sont publiées sous la seule responsabilité de l'éleveur. Aucun recours ne pourra être exercé pour engager la responsabilité de la ROB.
- Le cédant et le cessionnaire, chacun en ce qui les concerne, sont tenus de respecter les conditions réglementaires d'acquisition et de détention des espèces concernées.
- Conformément à l'article 34 de la Loi « Informatique et Libertés », l'éleveur qui a créé un compte et publié une annonce dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Pour le faire, il doit contacter le postmaster du site de la ROB, par voie postale ou par le formulaire de contact du site.